

**AGENCE MONETAIRE DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST (AMAO)**



**WEST AFRICAN MONETARY
AGENCY (WAMA)**

**ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA
FEUILLE DE ROUTE DE LA MONNAIE UNIQUE DE LA
CEDEAO ASSIGNEES A L'AMAO**

Freetown, Novembre 2011

I. INTRODUCTION

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, à l'issue de son Sommet tenu le 15 juin 2007, avait instruit la Commission de la CEDEAO, de procéder à la revue de l'approche en cours dans le cadre de l'intégration monétaire dans la région et, partant, d'examiner la possibilité d'adopter une nouvelle approche pour la création de la monnaie unique dans l'espace Ouest africain.

En exécution de ce mandat, la Commission de la CEDEAO avait convoqué une réunion technique à Accra, du 25 au 27 septembre 2007 à l'intention des Institutions régionales engagées dans le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC). Par la suite, une série de réunions techniques, à savoir celles du Comité technique et du Conseil de Convergence se sont tenues à Ouagadougou, les 8 et 9 novembre 2007, à l'effet d'examiner le Rapport de la réunion d'Accra. A l'issue de profonds débats, le Conseil de convergence a demandé à la Commission d'entreprendre une étude détaillée en vue de définir une nouvelle stratégie et les meilleurs moyens de parvenir à la création rapide de la monnaie unique de la CEDEAO.

Pour contribuer à l'exécution de cette instruction, l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) a, au cours de la 36^{ème} réunion ordinaire de son Comité des Gouverneurs, tenue le 21 novembre 2008, présenté un Plan Stratégique définissant les voies et moyens d'atteindre, dans un délai raisonnable, l'objectif de création de la monnaie unique de la CEDEAO.

A l'issue de l'examen de ce document, par le Comité des Gouverneurs, il a été transmis au Conseil de Convergence qui, lors de sa session ordinaire tenue à Abuja le 22 novembre 2008, a approuvé la recommandation du Comité des Gouverneurs consistant en la mise en place d'un Groupe de travail interinstitutionnel avec pour mandat, de définir une stratégie concrète et réaliste, en tenant compte de toutes les études antérieures portant sur la question de la monnaie unique.

En exécution de ce mandat, la Commission de la CEDEAO a organisé, du 16 au 18 février 2009, à Abuja, au Nigeria, une retraite avec les institutions régionales et les banques centrales impliquées dans le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO. Cette retraite avait abouti à l'élaboration d'un rapport proposant une

nouvelle échéance avec une Feuille de route qui définit les différentes étapes de la mise en œuvre du programme de création de la monnaie unique.

Ce rapport du Groupe de travail interinstitutionnel a été examiné par la réunion du Comité technique de suivi tenue les 21 et 22 mai 2009 et approuvé par la 5^{ème} session du Conseil de Convergence qui a eu lieu à Abuja le 25 mai 2009.

Suite à cette approbation, il s'avère donc nécessaire de suivre régulièrement et de rendre compte aux autorités, de la réalisation des différentes actions inscrites dans la feuille de route à travers un rapport annuel d'évaluation.

Le rapport d'évaluation de la feuille de route, pour la création de la monnaie unique de la CEDEAO, vise à fournir aux autorités compétentes un document de référence leurs permettant de disposer des informations nécessaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des différentes étapes du processus de création de la monnaie unique ; les contraintes et difficultés rencontrées au fur et à mesure de l'évolution du processus ; les solutions ou mesures à entreprendre pour surmonter ces obstacles ; le niveau des tâches qui restent à accomplir. Il permet aussi d'évaluer le travail des différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre de la feuille et au besoin de pouvoir interpellier ces dernières, au sujet de toute défaillance ou retard constatée dans l'exécution de leurs missions individuelles ou collectives. Le présent rapport retrace les activités réalisées par l'AMAO à fin novembre 2011.

II. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

2.1 Décision de la 40^{ème} réunion du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres de la CEDEAO

Au cours de ses réunions statutaires en juillet 2011 à Conakry, l'AMAO avait indiqué les difficultés de l'Agence par rapport à la réalisation de certaines activités de la feuille de route. Ces difficultés étaient notamment liées aux honoraires demandés par les consultants pour la réalisation de certaines études. Après avoir examiné la question, le Comité des Gouverneurs avait demandé à l'AMAO d'utiliser, dans la mesure du possible, les compétences des Banques Centrales pour la réalisation de certaines études de la feuille de route. A cet effet :

- a. L'étude sur l'harmonisation de la politique monétaire doit être réalisée par l'AMAO avec l'appui des Banques Centrales ;

- b. L'étude sur la libération des comptes courant et de capital au sein de la CEDEAO doit être menée sous l'égide d'un Comité d'Experts de l'AMAO et des Banques Centrales ;
- c. L'étude relative à l'harmonisation de la réglementation et de supervision des banques et autres institutions financières et celle liée à l'harmonisation des cadres comptables et de reporting des banques et autres institutions financières doivent être réalisées par un Comité d'Experts avec l'appui du Collège des Superviseurs ;

Le Comité des Gouverneurs avait également recommandé aux pays membres de prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux standards internationaux en rapport avec les domaines à harmoniser notamment les normes internationales d'informations financières (IFRS) et les principes de base de Bale.

2.2 Harmonisation des Statistiques de balance des paiements

Dans le souci de renforcer le mécanisme de surveillance multilatérale et conformément à l'esprit de la feuille de route, l'AMAO a été mandatée par la réunion des Institutions de la CEDEAO sur la base de données ECOMAC tenue à Lomé en mai 2010 pour définir un schéma d'harmonisation des statistiques de finances publiques et de balance des paiements. En septembre 2010, l'AMAO a soumis sa proposition à la Commission de la CEDEAO alors qu'un projet était déjà en cours d'exécution en ce qui concerne les statistiques de finances publiques au niveau de la Direction de la Surveillance Multilatérale. C'est ainsi que l'AMAO et la Direction des Statistiques et de la Recherche de la Commission de la CEDEAO ont convenu de se concentrer sur le projet d'harmonisation de la Balance des paiements. La Commission de la CEDEAO a mené les démarches nécessaires auprès de l'Union Européenne qui a accepté de financer les activités prévues au cours de l'année 2011.

L'atelier de validation du projet a été organisé du 18 au 22 avril 2011 à Dakar. Conformément au calendrier retenu à l'issue de cet atelier, les activités ci-après seront menées en 2011 à savoir la nomination des points focaux, la réalisation de missions circulaires d'approfondissement du diagnostic des pratiques actuelles, l'élaboration du guide méthodologique, l'organisation d'un atelier régional de validation du guide.

a. Nomination des points focaux

A l'exception du Cap Vert, tous les pays de la CEDEAO ont désigné leur point focal. Les personnes désignées ont travaillé par l'équipe des consultants de la CEDEAO pour l'approfondissement du diagnostic des pratiques actuelles.

b. Missions circulaires de diagnostic

Conformément aux recommandations de l'atelier de Dakar, une mission circulaire composée de personnes ressource et représentants de la Commission de la CEDEAO ou de l'AMAO a sillonné l'ensemble des pays de la CEDEAO entre août et septembre 2011. L'objectif principal des missions circulaires de diagnostic des pratiques actuelles, était d'examiner en profondeur les disparités dans la compilation des statistiques de balance des paiements au sein de la CEDEAO aux fins de proposer un schéma d'harmonisation. De manière spécifique, les missions ont eu à effectuer les tâches suivantes :

- Analyser le cadre organisationnel mis en place pour la production, la validation et la diffusion de la balance des paiements ;
- Faire un diagnostic du mécanisme de collecte des données de base ;
- Examiner en profondeur la méthode de compilation de la balance des paiements ;
- Analyser les principales difficultés rencontrées dans l'élaboration de la balance des paiements ;
- Examiner le cadre de projection des statistiques de balance des paiements ;
- Mettre en évidence, les particularités du pays dans tout le processus d'élaboration de la balance des paiements.

Dans chaque pays visité, la mission a eu à échanger avec les structures impliquées dans l'élaboration de la balance des paiements et les producteurs de statistiques de base. Il s'agit principalement des structures suivantes :

- Banque Centrale ;
- Institut/Direction Nationale de la Statistique ;
- Direction Nationale de la Douane ;
- Direction Nationale de la Dette ;
- Direction Nationale chargée des prévisions.

La mission a recueillie des informations sur l'organisation intentionnelle mise en place pour la production et la validation, le mécanisme de collecte des données, la compilation des statistiques, les techniques de prévision et les difficultés rencontrées.

c. Rédaction des documents méthodologique

Sur la base des informations recueillies au cours des missions circulaires, trois documents ont été préparés. Le premier porte sur le diagnostic approfondi des pratiques actuelles notamment en terme de méthodologie, de sources et de collecte des données. Le second document comporte une proposition d'harmonisation des concepts, sources et méthodologie. Le troisième document est un planning de réalisation de l'harmonisation souhaitée. Tous ces documents seront soumis au comité d'expert pour examen lors du prochain atelier régional.

- Atelier régional

En raison du temps pris pour l'élaboration des documents de base et de la nécessité de donner aux pays membres un temps suffisant pour l'examen des différents documents, l'atelier régional de validation, initialement prévu en décembre 2011, a été reporté pour le mois de janvier 2012. Au fait une des recommandations de l'atelier de Dakar (avril 2011) était d'envoyer aux pays les documents à valider un mois avant la tenue de l'atelier.

2.2 Harmonisation des cadres de politique monétaire

L'AMAO a élaboré en 2010 les termes de références de l'étude. La proposition a fait l'objet d'un examen par la réunion des « Institutions de coordination sur la feuille route » qui s'est tenue à Dakar en novembre 2010 et a regroupé l'AMAO, l'IMAO et la BCEAO. Les termes de référence adoptés par la réunion ont fait l'objet d'une diffusion et beaucoup de propositions ont été reçues.

Conformément à la recommandation du Comité des Gouverneurs, les termes de référence ont été soumis aux Banques Centrales pour examen. Certaines Banques Centrales ont déjà communiqué à l'AMAO leurs observations.

Par ailleurs, l'AMAO a organisé du 21 au 23 novembre 2011 à Accra au Ghana un atelier régional sur l'harmonisation des cadres de politique monétaire au sein de la

CEDEAO et ce, conformément à la directive de la 40^{ème} réunion ordinaire du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Conakry le 14 juillet 2011. L'atelier a connu la participation de l'ensemble des Banques Centrales de la CEDEAO à l'exception de celle du Cap Vert tout comme les représentants de la Commission de la CEDEAO, de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), de la Banque Africaine de Développement, du WAIFEM, de la Commission de l'UEMOA, de la Banque du Kenya et des experts de haut niveau.

L'atelier a été mis à profit pour faire une analyse comparative des cadres de politique monétaire en vigueur dans la CEDEAO. Il ressort que la plupart des Banques Centrales ont pour principale objectif la stabilité des prix. Dans certains cas, l'objectif de stabilité du secteur financier et/ou de croissance économique vient se greffer à ce cet objectif principal. Le cadre de politique monétaire repose sur le ciblage des agrégats monétaires pour les Banques Centrales de la Gambie, de la Guinée, du Liberia et de la Sierra Leone, la Banque du Ghana pratique le ciblage de l'inflation alors que la BCEAO et la Banque Centrale du Nigeria ont un système hybride qui repose sur une combinaison des deux. Les instruments utilisés sont les opérations d'open market, le taux d'intérêt, les réserves obligatoires et le marché de changes. Toutes les Banques Centrales ont engagées ces dernières années de réformes institutionnelles ou opérationnelles pour améliorer l'efficacité de la politique.

Après avoir dressé ce contexte, l'atelier s'est orienté vers la détermination du cadre approprié de politique monétaire au sein de la région. Dans cette analyse ont été pris en compte les références théoriques, les avantages et limites de chaque cadre, le contexte macroéconomique de la région, le niveau de développement du secteur financier, les préalables requis à l'adoption de certains cadres comme le ciblage de l'inflation, les capacités institutionnelles et techniques des Banques Centrales et les impératifs du calendrier de la feuille de route de création de la monnaie unique de la CEDEAO.

Par ailleurs, l'atelier a identifié les principales contraintes structurelles qui affectent l'efficacité de la politique monétaire au sein de la CEDEAO. Celles-ci ont notamment trait à :

- La qualité des institutions et des dispositions règlementaires
- Le manqué d'indépendance de la Banque Centrale
- Le secteur financier formel de petite taille

- Le développement insuffisant des marchés monétaires et interbancaires
- L'excès de liquidité et l'inefficacité des politiques monétaires
- Le manque du marché secondaire pour les titres de l'État
- La faiblesse du niveau de compétition dans le secteur financier
- Les bourses des valeurs mobilières superficielles et dépourvues de liquidité
- L'inefficacité de la mobilité des capitaux
- La dominance fiscale.

Sur la base des observations formulées au cours de l'atelier, les participants ont recommandé :

a. Que l'AMAO :

- i. réalise une proposition d'harmonisation des cadres de politiques monétaires sur la base d'une évaluation des dispositifs existants au sein de la région ;
- ii. propose un cadre opérationnel d'utilisation et d'acceptabilité des monnaies nationales de la CEDEAO dans les transactions intra-régionales en s'inspirant notamment de l'expérience de l'Afrique de l'Est ;

b. Que les Banques Centrales

- i. Conduisent une étude sur les mécanismes de transmission des impulsions de la politique monétaire au sein de la CEDEAO ;
- ii. Renforcent leurs capacités techniques notamment en ce qui concerne la prévision de l'inflation, de la liquidité et la modélisation économétrique à travers la formation, l'assistance technique et les échanges d'expérience;
- iii. prennent les dispositions nécessaires visant le développement de l'intégration du secteur financier et la modernisation des systèmes de paiement dans le but d'assurer l'amélioration de l'efficacité des instruments de politique monétaire ;
- iv. Renforcent la coordination entre politique monétaire et supervision du secteur financier grâce notamment à l'adoption de l'approche macro-prudentielle.

c. Que les Etats membres:

- i. Renforcent l'indépendance opérationnelle des instruments des Banques Centrales ;

- ii. Améliorent la qualité des données statistiques à travers le renforcement des capacités des Instituts de Statistique et l'accélération du processus d'harmonisation ;
- iii. Renforcent la stabilité macroéconomique et de la convergence à travers notamment la discipline budgétaire et la conduite de réformes structurelles ;
- iv. Renforcent de la coordination entre les politiques monétaires et budgétaires afin de garantir l'efficacité des décisions de politiques publiques.

2.3 Harmonisation du cadre comptable et de reporting des banques et autres institutions financières

L'AMAO a élaboré en 2010 les termes de références de l'étude. La proposition a fait l'objet d'un examen par la réunion des « Institutions de coordination sur la feuille route » qui s'est tenue à Dakar en novembre 2010 et a regroupé l'AMAO, l'IMAO et la BCEAO. Les termes de référence adoptés par la réunion ont fait l'objet d'une diffusion et beaucoup de propositions ont été reçues. Conformément à la recommandation du Comité des Gouverneurs, les termes de référence ont été soumis aux Banques Centrales pour examen. Certaines Banques Centrales ont déjà communiqué à l'AMAO leurs observations. Par ailleurs, des dispositions ont été prises pour collecter auprès des Banques Centrales l'information de base devant permettre la réalisation du diagnostic préliminaire des pratiques actuelles.

2.4 Harmonisation du cadre réglementaire et de supervision des banques et autres institutions financières

L'AMAO a élaboré les termes de références de l'étude. La proposition a fait l'objet d'un examen par la réunion des « Institutions de coordination sur la feuille route » qui s'est tenue à Accra le 2 mars 2011 en présence de l'AMAO, de l'IMAO et de la BCEAO. Les termes de référence ont été amendés et finalisés après prise en compte des observations des Banques Centrales. Cette activité sera réalisée par un Comité d'Experts avec l'appui du Collège des Superviseurs en application de la décision du Comité des Gouverneurs. Des dispositions sont envisagées dans le programme d'activités 2012 pour la mise en œuvre effective de cette activité.

2.5 Harmonisation de la réglementation régissant les relations financières extérieures

L'AMAO a élaboré les termes de références de l'étude. La proposition a fait l'objet d'un examen par la réunion des « Institutions de coordination sur la feuille route » qui s'est tenue à Accra le 2 mars 2011 en présence de l'AMAO, de l'IMAO et de la BCEAO. Les participants ont estimé qu'en l'état actuel des choses, il serait plus prudent de limiter le champ de l'étude aux transactions au sein de la CEDEAO en attendant la création de la monnaie unique de la CEDEAO. Ainsi, le thème de l'étude a été reformulé comme suit : «*Harmonisation des réglementations régissant les transactions de compte courant et de capitaux au sein de la CEDEAO*». Les termes de référence ont été amendés et finalisés. Suivant la décision du Comité des Gouverneurs, cette activité sera menée par un Comité d'Experts de l'AMAO et des Banques Centrales. L'AMAO a fait une proposition sur les modalités de travail du Comité.

2.6 Stabilisation des taux de change

L'AMAO effectue quotidiennement le calcul des taux de change des monnaies de la CEDEAO par rapport à l'UCAO ainsi que les taux de change croisés entre les différentes monnaies. L'Agence publie également des rapports périodiques sur les mouvements des taux de change. L'Agence a également réalisé une étude sur le désalignement des taux de change des monnaies de la CEDEAO. Cette étude qui a permis d'identifier les déterminants des taux de change et le niveau de désalignement des TCER a fait l'objet d'un atelier régional et est en cours de finalisation. Par ailleurs, l'AMAO compte réaliser prochainement une étude sur les modalités de mise en place du mécanisme de change de la CEDEAO.

2.7 Développement des systèmes de paiements

L'AMAO a réalisé en 2009 un diagnostic des systèmes de paiements au sein de la CEDEAO. Ce diagnostic a reposé sur l'examen des aspects juridiques, réglementaires et infrastructurels. Sur la base de ce diagnostic, un schéma d'interconnexion a été proposé. Après avoir examiné la proposition de l'AMAO, le Comité des Gouverneurs a estimé que l'interconnexion des systèmes de paiement pourra être assurée, dans une seconde étape, après la mise en place d'un mécanisme de convertibilité des monnaies nationales des Etats membres.

2.8 Cotation et transactions dans les monnaies de la CEDEAO

L'AMAO a réalisé en 2010 une étude sur « *la Convertibilité et l'utilisation des Monnaies Nationales dans les Transactions Intra-Régionales* » dans laquelle il a été examiné les modalités pour réaliser la convertibilité au sein de la CEDEAO. L'objectif étant de promouvoir l'utilisation des monnaies nationales dans le commerce intra-communautaire et les transactions financières. L'étude a conclu qu'il était opportun de procéder à la convertibilité des monnaies nationales car des progrès significatifs ont été enregistrés sur les conditions préalables pertinentes, principalement avec l'adoption de l'article VIII des statuts du FMI, l'assouplissement des contrôles de changes et la libéralisation du compte de capital. Ainsi, l'étude a proposé deux schémas visant à assurer cette convertibilité. Le premier reposait sur un arrangement entre banques commerciales, alors que le second impliquait les Banques Centrales.

Le Comité des Gouverneurs qui a examiné cette proposition lors de sa session de juillet 2010 à Banjul a estimé qu'il était nécessaire d'adopter une approche prudente en raison de l'existence de désalignement de taux de change réels de plusieurs monnaies et d'attaques spéculatives potentielles telles que celles observées avec les chèques de voyage CEDEAO. Le Comité des Gouverneurs a demandé à l'AMAO et à l'ABAO de travailler ensemble sur cette question afin de soumettre de nouvelles propositions. Les deux institutions travaillent dans ce sens.

2.9 Intégration des marchés financiers au sein de la CEDEAO

L'AMAO a réalisé en 2010 une étude sur l'intégration des marchés financiers au sein de la CEDEAO. L'objectif principal de cette étude est d'identifier les voies et moyens qui peuvent conduire à l'intégration des marchés de capitaux dans la région. Elle fait d'abord un état de lieu des différentes places financières de la sous région avant d'évaluer leur degré d'intégration. Ensuite, elle a mis en exergue les opportunités, défis et perspectives de la fluidité et de l'intégration des Marchés des Capitaux au sein de la CEDEAO. Après avoir examiné les résultats de cette étude, le Comité des Gouverneurs a formulé un certain nombre de recommandations dont, entre autres, l'amélioration des capacités des acteurs des marchés financiers dans le but d'accélérer leur intégration, le renforcement des technologies de l'information et de la communication dans le but d'améliorer l'interconnectivité et l'interopérabilité des

marchés et l'élargissement de l'étude aux autres acteurs du marché financier comme les Banques et les assurances.

Tous ces aspects ont été pris en compte dans la nouvelle version qui sera prochainement soumise aux instances de l'AMAO.

3 PERSPECTIVES 2012

Conformément aux recommandations de l'atelier régional sur l'harmonisation des cadres de politique monétaire, l'AMAO compte préparer une proposition d'harmonisation au cours du 1^{er} trimestre 2012. Cette proposition sera soumise au Comité des Experts composé des Directeurs de Recherche et des Directeurs de la Politique Monétaire des Banques Centrales de la CEDEAO. Ce comité d'expert devra également réaliser une étude de faisabilité du cadre proposé.

S'agissant de l'harmonisation de la réglementation et de la supervision des Banques et autres institutions financières, l'AMAO compte organiser au second trimestre 2012 un atelier régional d'examen des pratiques actuelles à l'image de celui portant sur le cadre de politique monétaire. De même un comité d'experts sera mis en place pour examiner les propositions d'harmonisation qui seront élaborés à l'issue de l'atelier. La même procédure sera appliquée pour la libération des comptes courant et de capital au sein de la CEDEAO tout comme l'harmonisation du cadre comptable et de reporting des banques et autres institutions financières.

En ce qui concerne les systèmes de paiements, l'AMAO compte travailler avec l'IMAO et la BCEAO à la réalisation d'une proposition d'harmonisation des réglementations entre l'UEMOA et la ZMAO à partir de l'année 2012.

Au titre de la cotation et de la transaction dans les monnaies nationales de la CEDEAO, l'AMAO compte s'appuyer sur l'expérience de l'Afrique de l'Est pour proposer un schéma opérationnel pour l'acceptabilité des monnaies nationales dans le règlement des transactions intra-communautaire.

L'AMAO compte s'appuyer sur l'expertise des institutions internationales notamment du FMI pour la conduite de l'ensemble de ces projets. Des requêtes d'assistance technique ont été envoyées au FMI et à d'autres institutions comme l'ACBF.

4 CONCLUSION

La feuille de route est un cadre cohérent de réalisation des conditions devant favoriser la création d'une monnaie unique solide et viable. Les institutions régionales en charge de la mise en œuvre de cette feuille de route font preuve de beaucoup d'engagements. L'AMAO a éprouvé certaines difficultés notamment financières dans la réalisation des activités qui lui ont été assignées. Pour pallier cette situation, les Banques Centrales se sont engagées à accompagner l'Agence dans la réalisation de certains aspects de la feuille de route. Cet appui des Banques Centrales commence à imprimer une nouvelle dynamique dans le cadre de la réalisation des actions inscrites dans la feuille de route. Ce qui augure de bonne perspectives dans la conduite à terme du projet et permet d'espérer le respect des échéances fixées par les autorités de la région.

ANNEXES

I- EVALUATION DU NIVEAU D'EXECUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LE PROGRAMME DE CREATION DE LA MONNAIE UNIQUE DE LA CEDEAO

Numéros	Activités	Périodes	Institutions impliquées	ETAT D'EXECUTION
1	Mise en œuvre de la surveillance multilatérale (Programme de monnaie unique de la CEDEAO)		Secrétariat conjoint CEDEAO-AMAO, IMAO, Commission UEMOA, Ministères chargés des finances	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des missions semestrielles de surveillance ; - Préparation de rapports semestriels ; - Organisation depuis 2010 de missions conjointes AMAO/COMMISSION DE LA CEDEAO/IMAO ; - Opérationnalisation de la base de données ECOMAC - Préparation de la base de données ECOBASE
1a	➤ Opérationnalisation des Comités nationaux de coordination	2009	Commission de la CEDEAO, Etats membres	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des CNC dans tous les pays membres sauf au Cap Vert ; - Préparation d'un guide pour l'élaboration des rapports trimestriels ; - Augmentation des subventions aux CNC (de 7500 à 30.000 dollars par an) - Préparation en cours d'un cadre pour l'élaboration des rapports pluriannuels.
1b	➤ Formulation et harmonisation des critères de convergence	T2-T4 2009	Secrétariat conjoint CEDEAO-AMAO, banques centrales, IMAO, Commission UEMOA, Ministères chargés des Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un consultant ; - Examen de la première mouture en novembre 2010 ; - Soumission de la 2^{ème} mouture par le consultant en mars 2011 - Examen de la mouture du consultant en mai 2011 à Abuja et juin 2011 à Dakar
1c	➤ Adoption des critères de convergence harmonisés	T2 2010	Chaque Institution régionale, Ministères chargés de Finances, Banques centrales	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des critères de convergence par le Comité des Affaires Monétaires en octobre 2011 à Lomé - Adoption par le Conseil de Convergence des nouveaux critères de convergence en octobre 2011 à Lomé
2	Harmonisation			
2a	➤ Des statistiques	Avant le quatrième trimestre 2014	Commission CEDEAO (Structure pilote), AMAO, IMAO, Commission UEMOA, AFRISTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du processus en cours d'harmonisation des prix et des comptes nationaux; - Lancement en avril 2011 d'un projet d'harmonisation des statistiques de balance de paiements ; - Poursuite des Travaux d'harmonisation des statistiques de la balance des paiements - Ouverture de projets d'harmonisation pour les statistiques de

Numéros	Activités	Périodes	Institutions impliquées	ETAT D'EXECUTION
				finances publiques ;
2b	➤ De la fiscalité intérieure	Fin 2014	Commission CEDEAO (Structure pilote), AMAO, IMAO, Commission UEMOA, Ministères charges des finances	- La CEDEAO a commandé un certain nombre d'études sur cet aspect
2c	➤ Du cadre juridique, comotable et statistique des finances publiques	Fin 2014	Commission CEDEAO (Structure pilote), AMAO, IMAO, Commission UEMOA, Ministères des Finances	- Recrutement d'un consultant qui a le diagnostic des pratiques actuelles ; - Rapport du consultant en cours d'examen - Le processus d'harmonisation est en cours
3	Harmonisation			
3a	➤ De la réglementation et de la supervision bancaire et autres institutions financières	T2 2009 –t2 2011	AMAO, IMAO Banques Centrales, ABAO, Commission Bancaire de l'UEMOA, Securities and Exchange Commission, Insurance Commission	- Termes de références préparés par l'AMAO ; - Examen et adoption des termes de référence par le Sous-comité AMAO-IMAO-BCEAO ; - Décision du Comité demandant l'utilisation des compétences des Banques Centrales et du Collège des Superviseurs - Recueil des observations des Banques Centrales sur les termes de référence - Important programme envisagé pour 2012
3b	➤ De la réglementation régissant les relations financières extérieures	T2 2009 – T2 2011	AMAO, IMAO, banques centrales, ABAO, Commission de L'UEMOA	- Termes de références préparés par l'AMAO ; - Examen des termes de référence par le Sous-comité AMAO-IMAO-BCEAO ; - Décision du Comité demandant l'utilisation des compétences des Banques Centrales - Recueil des observations des Banques Centrales sur les termes de référence - Important programme envisagé pour 2012
3c	➤ Du cadre comptable et de reporter des banques	T1 2010 –T4 2013	AMAO, IMAO, banques centrales, ABAO, Commission Bancaire de L'UEMOA	- Termes de références préparés par l'AMAO ; - Examen et adoption des termes de référence par le Sous-comité AMAO-IMAO-BCEAO ; - Décision du Comité demandant l'utilisation des compétences des Banques Centrales et du Collège des Superviseurs - Recueil des observations des Banques Centrales sur les termes de référence - Important programme envisagé pour 2012
3d	➤ Du cadre de politique monétaire	T1 2010 – T4 2013	IMAO, AMAO, banques	- Termes de références préparés par l'AMAO ;

Numéros	Activités	Périodes	Institutions impliquées	ETAT D'EXECUTION
			centrales	<ul style="list-style-type: none"> - Examen et adoption des termes de référence par le Sous-comité AMAO-IMAO-BCEAO ; - Décision du Comité demandant l'utilisation des compétences des Banques Centrales - Recueil des observations des Banques Centrales sur les termes de référence - Organisation d'un atelier régional en novembre 2011 à Accra ; - Elaboration d'un schéma d'harmonisation en 2012 - Important programme envisagé pour 2012
3e	➤ De l'infrastructure des systèmes de paiement (virements de gros et de petits montants) pour les transferts transfrontaliers au sein de la CEDEAO	T1 2010 -T4 2013	IMAO, AMAO, ABAO, banques centrales. Minist2res chargés des Finances	<ul style="list-style-type: none"> - AMAO travail sur les aspects juridiques concernant l'interconnectivité des systèmes UEMOA et ZMAO
4	Achever la mise en place des infrastructures de paiements en Sierra Leone En Guinée et en Gambie	2009 – T4 2012	IMAO, Banques centrales	<ul style="list-style-type: none"> - Processus en cours ; - Avancées considérables
5	Démantèlement de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires pour assurer la libre circulation des biens, des personnes et des services au sien de la CEDEAO	Processus continu	Commission de la CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission de l'UEMOA, Etats membres	<ul style="list-style-type: none"> - Construction en cours de postes frontaliers juxtaposés ; - Sensibilisation ; - Discussions en cours sur le TEC CEDEAO notamment la 5^{ème} bande
6	Stabilisation des taux de change	Processus continu à finaliser deux (2) ans avant le lancement de la monnaie unique	Banques centrales, AMAO, IMAO	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul quotidien des taux de change bilatéraux ; - Rédaction de rapports périodes ; - Etudes en cours pour la mise en place du mécanisme de change de la CEDEAO
7	Libéralisation du compte de capital au sien des pays membres de la CEDEAO	2011	IMAO, AMAO, banques centrales	<ul style="list-style-type: none"> - Termes de références préparés par l'AMAO ; - Examen et adoption des termes de référence par le Sous-comité AMAO-IMAO-BCEAO ; - Appels à candidature seront lancés prochainement
8	Intégration des marchés financiers	Processus continu	Commission CEDEAO,	<ul style="list-style-type: none"> - Etude réalisée par l'AMAO sur le marché financier dont une

Numéros	Activités	Périodes	Institutions impliquées	ETAT D'EXECUTION
	(capitaux, Assurance, Banques, Caisses de prévoyance sociale, etc.)		AMAO, IMAO, Commission Bancaire de l'UEMOA, ABAO, banques centrales, CIMA (conférence inter-Africaine des Marchés d'Assurance), CREPMF-UEMOA, Securities and Exchange Commissions, Insurance, Commissions CIPRESS, Système de retraite et prévoyance	première mouture a été présentée aux instances ; - Amélioration en cours de l'étude par la prise en compte des banques, assurances et autres sociétés financières ; - L'étude sera prochainement présentée aux réunions statutaires
9	Cotation et transactions dans les monnaies nationales de la CEDEAO	Processus continu	AMAO, ABAO, IMAO, banques commerciales, Banques centrales	- Etude réalisée par l'AMAO sur la question ; - Recommandation du Comité des Gouverneurs demandant à l'AMAO de travailler avec l'ABAO et les banques commerciales sur les modalités pratiques de mise en œuvre
10	Ratification des instruments juridiques de l'IMAO	Au plus tard le 1 ^{er} juillet 2014	Etats membres, IMAO	Activités à réaliser en temps opportun
11	Démarrage de la banque centrale commune de la ZMAO, secrétariat de la ZMAO, Agence de Supervision Financière de l'Afrique de l'Ouest	Avant 1 ^{er} janvier 2015	IMAO, Etats membres de la ZMAO	
12	Lancement de l'union monétaire de la ZMAO	Avant le 1 ^{er} janvier 2015	IMAO, Etats membres de la ZMAO	
12a	➤ Introduction de la monnaie commune de la ZMAO (Eco.)	1 ^{er} janvier 2015	IMAO, Etats membres de la ZMAO	
12b	➤ Retrait des monnaies nationales	1 ^{er} janvier 2015 – 30 juin 2015	IMAO, Etats membres de la ZMAO	
14	Contribution au fonds de stabilisation et de coopération de la ZMAO	Avant la fin 2014	IMAO, Etats membres de la ZMAO	
15	Le Cap-Vert et le Liberia marquent officiellement leur adhésion dans l'une des deux zones	Processus continu à accélérer	Commission CEDEAO (Chef de file), AMAO, IMAO	

Numéros	Activités	Périodes	Institutions impliquées	ETAT D'EXECUTION
16	Cadre Institutionnel Les différentes étapes de proposition et de validation du cadre institutionnel comprennent la désignation d'une éminente personnalité et la mise en place du Comité des experts (en 2014) chargé de proposer un cadre institutionnel approprié, des rencontres du Comité, la réunion du Conseil des Ministres de la CEDEAO, du parlement de la CEDEAO, le sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et l'examen éventuel par les parlements nationaux			
16a	➤ Introduction d'un projet d'Acte supplémentaire du Traité de la CEDEAO relatif à l'union monétaire ➤	Trois (3) ans avant le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO	CEDEAO	
16b	➤ Design et préparatifs techniques des signes monétaires de la monnaie commune			
16c	➤ Fixation irrévocable de taux de change entre les monnaies			
16d	➤ Définition et déclaration au FMI du taux de change de la monnaie unique de la CEDEAO			
16e	➤ Concertation pour la création de la banque centrale commune			
16f	➤ Concertation pour la fusion entre les deux zones monétaires			
16g	➤ Lancement de l'Union monétaire de la CEDEAO	2020		
16h	➤ Démarrage de la banque centrale de la CEDEAO			
16i	➤ Campagne de sensibilisation	Processus continu à initier au plus tôt		
16j	➤ Introduction de la monnaie commune de la CEDEAO	2020		
16k	➤ Retrait des signes monétaires des monnaies nationales			